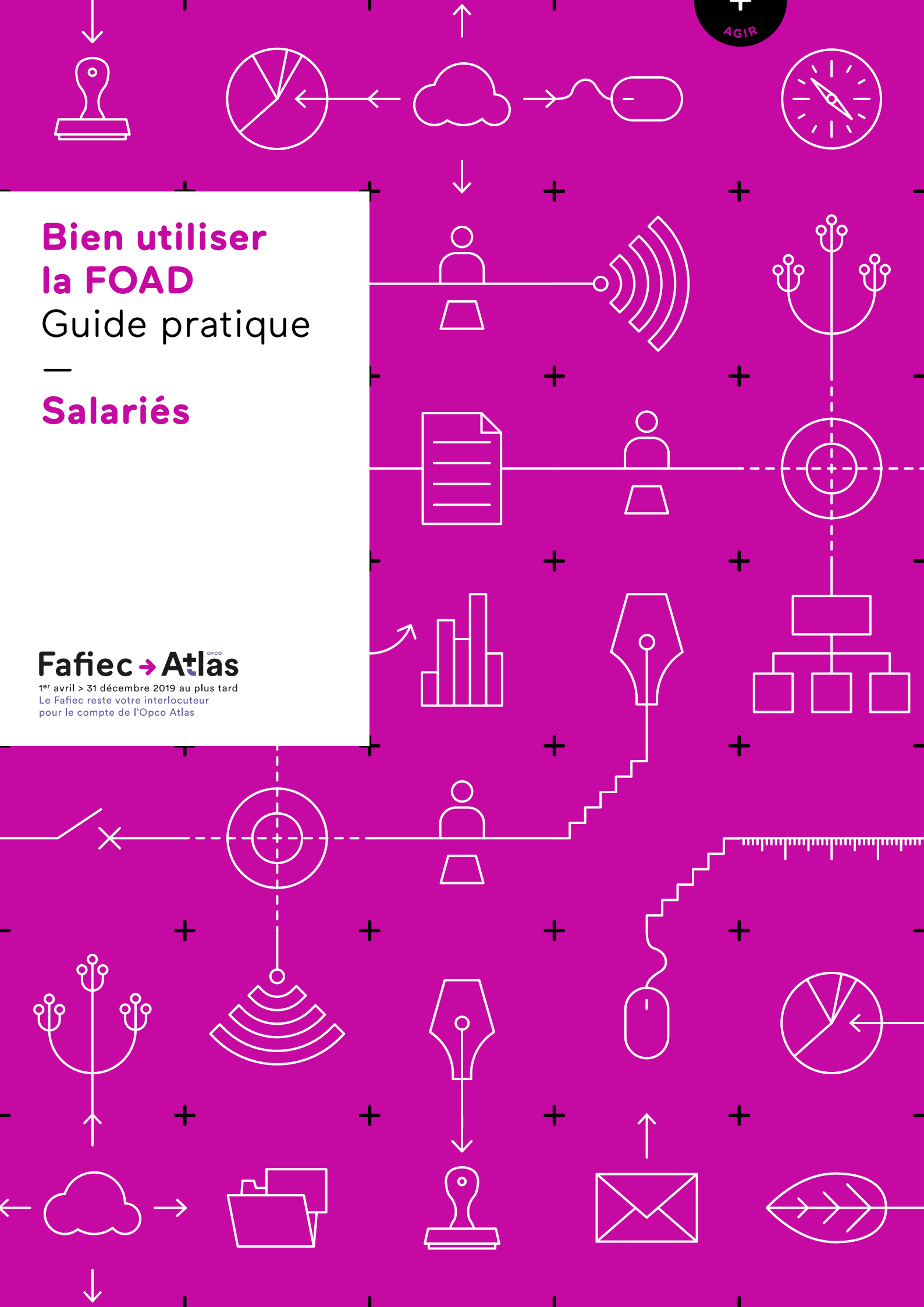


**Bien utiliser
la FOAD**
Guide pratique
—
Salariés

Fafiec → Atlas

1^{er} avril > 31 décembre 2019 au plus tard
Le Fafiec reste votre interlocuteur
pour le compte de l'Opcv Atlas



FOAD : de quoi s'agit-il ?

La Formation Ouverte et/ou À Distance (FOAD) est une modalité de formation faisant appel à différentes technologies, à des supports multimédia...

Ce qui distingue la FOAD de la formation « en présentiel » : l'absence totale ou partielle de face-à-face direct avec un formateur. Dans la pratique, de nombreuses appellations, beaucoup d'origine anglo-saxonne, sont utilisées pour parler de la FOAD ou de ses outils : e-learning, formation à distance, digital learning, e-formation, formation hybride ou multimodale, blended learning, MOOC, COOC ou SPOC (open online course)...

En bref, on peut parler de FOAD lorsque deux 2 caractéristiques clés sont réunies :

- **Formation Ouverte** (ou flexible) : l'apprenant peut entrer et sortir librement du dispositif de formation. Une manière de prendre en compte la singularité de chaque personne (ses besoins spécifiques, son rythme d'apprentissage, ses contraintes professionnelles et familiales...) ;
- **Formation à Distance** : l'apprenant peut se former sans se déplacer sur le lieu de formation et sans la présence physique d'un formateur. Une opportunité pour jouer sur la pluralité et la complémentarité des situations d'apprentissage (temps, lieux, actions, médiations pédagogiques humaines et technologiques, ressources).

La FOAD en chiffres

- **En 2018**, la formation mixte (présentielle et distancielle) représente 64 % des modalités mises en œuvre (+ 8 % en 1 an). 29 % des actions ont été réalisées en présentiel et 7 % à distance.
- 59 % des produits digitaux sont produits en interne par le service formation de l'entreprise, 24 % en externe sur-mesure et 17 % en externe en achat sur catalogue.
- Le 1^{er} motif invoqué pour expliquer le passage au digital est l'amélioration de l'efficacité pédagogique des formations.
- La formation digitale est 2 fois plus efficace lorsqu'un tutorat est mis en place.
- La classe virtuelle est l'outil de tutorat préféré des responsables formation (25 % des citations).
- **Source** [« Chiffres 2019 du Digital learning - Résultats et analyse d'une enquête réalisée auprès de 400 structures » \(octobre à décembre 2018\) publiés par l'Institut supérieur des technologies de l'information \(ISTF\)](#)

Plus d'infos

- **Consultez la fiche**
« Les mots de la FOAD (définitions) »

Pour vous : des atouts multiples !

Choisir la FOAD, c'est opter pour un dispositif souple de formation organisé en fonction de vos besoins.

À la clé, nombre d'avantages :

→ Accéder facilement à la formation

Accès facile à l'information, à des ressources et des outils, y compris si vous êtes éloigné géographiquement des centres de formation ou si vous avez des difficultés de mobilité.

→ Vous former à votre rythme

Choix des temps et des lieux de formation (au poste de travail, dans un centre de ressources interne ou externe, à domicile...), en fonction de vos disponibilités.

Avantage : moins de déplacements et plus d'efficacité

→ Selon vos besoins

Des apprentissages et des parcours de formation individualisés, contractualisés et ajustables tout au long de votre formation.

→ Sur des thèmes variés

Large choix de domaines de formation : bureautique, langues, formations commerciales, managériales, métiers...

Zoom

La FOAD : une pratique reconnue et sécurisée

→ Un contexte marqué par les mutations et les innovations technologiques.

Multiplication des objets connectés, développement de l'usage d'Internet et des technologies de l'information (TIC), transition numérique, transformation digitale... le mouvement s'est fait une place dans les pratiques de formation des individus et des entreprises, sur une grande diversité de thématiques de formation (langues, informatique, droit, économie et finances, management, communication, vie de l'entreprise...).

→ Une préoccupation des pouvoirs publics.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, dite « Loi Avenir », a réaffirmé la possibilité de réaliser des formations en tout ou partie à distance, et donc consolidé le cadre posé par la loi du 5 mars 2014, qui avait marqué l'entrée de la FOAD dans le code du travail.

Un nouveau signe fort pour encourager plus encore son utilisation.

Avec, à la clé, des pratiques sécurisées et des financements de la part de l'Opco dans le cadre de différents dispositifs (CPF, plan de développement des compétences, reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)).

→ Des freins qui peuvent être levés.

Si elle est adoptée par certains, la FOAD reste synonyme de réticences et d'idées reçues pour d'autres : « moi et les nouvelles technologies... », « je n'ai pas le matériel... ». Et pourtant, bien préparée et accompagnée, la FOAD présente de véritables atouts à partager. De plus en plus tournées vers l'apprenant, les nouvelles technologies (tablettes, didacticiels, plateformes...) offrent en effet des opportunités inédites en termes de souplesse, de réactivité et de partage d'informations. A la clé, des modalités pédagogiques et une culture de l'apprentissage en pleine transformation, accessibles à tous.

Sources

→ Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (JO du 6 septembre 2018)

→ Décret n° 2018-1341 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux modalités de conventionnement des actions de développement des compétences.

Êtes-vous concerné ?

Bien sûr ! Tout salarié peut suivre une FOAD, quel que soit son expérience, son âge, son niveau de qualification ou son métier. Ce type de formation est même à privilégier pour les personnes qui accèdent difficilement à la formation en présentiel : éloignées géographiquement des centres de formation, ayant des problématiques de mobilité ou des difficultés avec les apprentissages traditionnels.

Seule condition : être motivé et s'investir pleinement dans la formation. C'est la clé de la réussite !

(quiz) **FOAD : testez vos connaissances**

Vrai

Faux

1. Je ne connais rien aux nouvelles technologies, la FOAD ce n'est pas pour moi

2. Je peux utiliser mon CPF pour suivre une FOAD

3. J'ai entendu dire que je pouvais bénéficier d'une FOAD dans le cadre de mon contrat en alternance

4. Je vais être obligé de travailler le soir, la nuit, le week-end, pendant mes jours de RTT, je n'y arriverai jamais

5. L'Opco peut financer des formations ouvertes et à distance (FOAD)

6. Se former sans rencontrer le formateur... c'est impossible !

7. J'ai entendu parler des MOOC, on parle bien de FOAD ?

8. La FOAD c'est un outil technologique, ni plus ni moins

Réponses

1. Faux : nul besoin d'être un expert de l'informatique pour suivre une FOAD. Ce qui importe, c'est que vous soyez à l'aise avec un ordinateur, une tablette... Mais vous pouvez facilement vous former ou vous remettre à niveau en informatique, avant de démarrer une FOAD.

2. Vrai : la FOAD peut être prise en charge dans le cadre d'une formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF), mais pas seulement. Votre employeur peut vous proposer de suivre ce type de formation dans le cadre du plan de développement des compétences ou de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A).

3. Vrai : la FOAD est également compatible avec les dispositifs de formation en alternance, comme le contrat de professionnalisation et le contrat d'apprentissage. La formation se déroule alors pendant votre temps de travail.

4. Faux : vous pouvez aussi suivre une FOAD sur votre temps de travail (autrement dit sur les plages horaires habituellement travaillées). Dans ce cas, des temps dédiés à la formation doivent être prévus et contractualisés entre vous, votre employeur et l'organisme de formation.

5. Vrai : l'Opco peut prendre en charge des actions de FOAD dans le cadre de différents dispositifs (CPF, plan de développement des compétences ou de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A), contrat de professionnalisation).

6. Faux : FOAD ne signifie pas forcément 100% à distance. Elle peut s'articuler avec de la formation « en présentiel », autrement dit un/des temps en face-à-face pédagogique avec un formateur.

7. Vrai : les MOOC sont une forme possible de FOAD. Ils proposent notamment un contenu (cours, quizz de validation des connaissances, exercices / études de cas) et un forum de discussion pour échanger avec les autres apprenants et le formateur.

8. Faux : la FOAD ne se limite pas à une simple mise à disposition d'outils (manuels, logiciels, matériels ou outils de type ordinateur), de cours en ligne ou d'applications pédagogiques. Sans assistance technique et pédagogique appropriée pour vous accompagner dans le déroulement de votre parcours, on sort du cadre de la FOAD.

**→ Plus de 4 réponses justes ? Vous êtes sur la bonne voie !
Continuez en consultant ce guide avant de vous lancer...**

→ Une majorité de réponses fausses ? Ce guide va vous aider à y voir plus clair et à suivre une FOAD en mettant toutes les chances de votre côté.

S'engager dans une FOAD, étapes essentielles

Faire le bon choix

Avantages de la FOAD et points de vigilance : faites le point



Pour mettre toutes les chances de votre côté
(Voir p. 7)



Des contacts et des adresses ressources
(Voir p. 8)



Informez-vous, demandez conseil



Des moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance (pédagogique et technique) à votre disposition
(Voir p. 9)

Se faire accompagner



Faire le point sur votre formation
(Voir p. 10)

Et après ?



Envisager un nouveau projet ?
(Voir p. 10)

Faire les bons choix

Avantages de la FOAD et points de vigilance : faites le point

Avantages

La formation est ouverte : votre parcours est individualisé, vous pouvez accéder à tout moment aux contenus et aux ressources pédagogiques. Le prestataire de formation est tenu de vous informer sur les activités pédagogiques à effectuer à distance et leur durée moyenne avant le démarrage de l'action de formation.

La formation est à distance : les formateurs et les apprenants peuvent être dans des lieux différents tout en restant en contact régulier.

La formation s'appuie sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication : vous avez accès à une grande variété de ressources (textes, vidéos, sonores...) et de contenus interactifs stimulants, ludiques...

L'organisme de formation est tenu de prévoir une assistance technique et pédagogique appropriée pour vous accompagner dans le déroulement de votre parcours : vous n'êtes ni seul ni isolé. À savoir : le prestataire de formation doit de son côté mettre en place des évaluations pendant ou à l'issue de l'action de formation.

Vous êtes acteur de votre formation : suivi personnel de votre progression dans les apprentissages, choix de votre organisation en fonction de vos disponibilités...
À savoir : le prestataire de formation doit de son côté mettre en place des évaluations pendant ou à l'issue de l'action de formation.

La formation est individualisée : vous apprenez à votre propre rythme, même si d'autres participants vont plus / moins vite.

Points de vigilance

Élaborer avec le formateur, avant le démarrage de la formation, un parcours sur-mesure et ajustable dans le temps, vous permettant de suivre la formation qui vous est nécessaire.

Être autonome et capable de se former sans la présence physique continue d'un formateur.

Être à l'aise avec un ordinateur, même si la FOAD prévoit des modalités d'accompagnement tout au long du parcours. Et vous pouvez si besoin facilement vous former ou vous remettre à niveau en informatique, avant de démarrer une FOAD.

Si nécessaire, demander des adaptations en fonction de vos objectifs et de vos besoins spécifiques.

Être en capacité de se fixer un cadre de travail...

Définir et suivre un planning, des étapes... pour aller au bout de la formation.

Zoom

Optimiser sa démarche FOAD : clés de réussite

→ Assurez-vous que la FOAD est adaptée à votre situation et à vos besoins. Le sur-mesure est vraiment l'un des intérêts majeurs de ce type de formation. Différents critères à prendre en compte :

- votre niveau de formation (qualification, diplôme),
- votre maîtrise et votre goût pour les nouvelles technologies,
- vos contraintes personnelles et professionnelles...

→ **Pour aller plus loin** consultez la fiche « FOAD : clés de réussite »

Informez-vous, demandez conseil

L'entretien professionnel

L'entretien professionnel organisé dans l'entreprise est l'occasion idéale pour échanger sur un projet de formation.

→ Votre manager vous propose une FOAD. N'hésitez pas à poser des questions : comment ça marche, comment allez-vous être accompagné... ?

→ Vous avez un projet de FOAD : profitez de l'entretien pour le présenter à votre entreprise. Soyez précis sur vos motivations. Examinez avec votre manager les articulations possibles entre votre projet et les besoins de l'entreprise. N'hésitez pas à apporter ensemble les ajustements nécessaires.

→ **Consultez le guide pratique**
« L'entretien professionnel »

Le bilan de compétences

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences et motivations, avant de définir un projet professionnel réaliste et réalisable.

→ Choix de la formation adaptée à votre projet et à vos besoins : le bilan de compétences est une excellente aide à la décision.

→ Vous pouvez en bénéficier soit avec un financement de votre entreprise, soit en mobilisant votre Compte Personnel de Formation (CPF).

→ **Consultez le site** du FONGECIF de la région dont l'entreprise relève (jusqu'au 31/12/19)

Le CEP

Gratuit et confidentiel, le conseil en évolution professionnelle est une aide à l'élaboration et à la concrétisation de projets d'évolution professionnelle. À solliciter notamment pour :

→ S'informer sur les formations disponibles

→ Être conseillé et/ou accompagné dans les démarches à effectuer.

→ **Consultez les sites :**
www.mon-cep.org

<https://cadres.apec.fr/Emploi/Mes-services-Apec/Nos-services-phares/CEP/Conseil-en-evolution-professionnelle>

Plus d'infos

→ **Pour aller plus loin**, consultez la fiche « FOAD : clés de réussite ».

Zoom

FOAD : quel statut pour le salarié ?

Comme une formation en présentiel, la FOAD permet de se former en tout ou partie pendant son temps de travail, quelles que soient la forme et la durée du contrat de travail.

Votre statut pendant la formation, autrement dit votre rémunération, votre protection sociale et vos obligations vis-à-vis de votre employeur dépendent du dispositif mobilisé : plan de développement des compétences de l'entreprise, Compte Personnel de Formation (CPF), dispositif de reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)...

→ **Pour aller plus loin**, consultez le guide pratique « Prendre en main son évolution professionnelle : les clés pour avancer ».

Se faire accompagner

C'est une obligation dans le cadre de la FOAD : l'organisme de formation doit mettre en place une assistance technique et pédagogique appropriée pour vous accompagner dans le déroulement de votre parcours. Avec deux objectifs :

- favoriser la compréhension et l'appropriation des enseignements ;
- vous accompagner dans la prise en main des outils (informatiques...).

→ Différentes aides peuvent être proposées, selon les objectifs de la formation et vos besoins :

Aides pédagogiques

- Personnes disposant de compétences et qualifications pour vous assister et vous accompagner pendant votre formation.
- À noter : lorsque l'aide n'est pas immédiate, des délais dans lesquels ces personnes doivent intervenir sont obligatoirement prévus.

Moyens matériels et techniques permettant d'assister et accompagner le stagiaire

- Modalités techniques d'assistance (par exemple : messagerie, intranet, forum de discussion...)
- Périodes et lieux mis à votre disposition afin d'échanger avec les personnes en charge de votre accompagnement
- Moyens proposés pour contacter les personnes chargées de vous aider...

→ **Important** : une simple « hotline » (assistance technique ou administrative pour débloquer des situations et résoudre rapidement vos questions ou vos difficultés) ne permet pas de répondre aux exigences de la FOAD. L'organisme de formation doit en effet mettre en place des modalités d'accompagnement technique et pédagogique, ainsi que des modalités d'évaluation adaptées pendant ou au terme du parcours de formation.

Cas particulier : actions financées dans le cadre du CPF

À compter du 1^{er} janvier 2020, les actions concourant au développement des compétences dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF) sont financées par la Caisse des dépôts et consignations. Dans ce cadre, les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du service dématérialisé disponible courant 2019 tiennent lieu de convention de formation pour le prestataire et le titulaire du compte.

– Toutefois, cette nouvelle disposition n'entre pas en vigueur en 2019, année de transition pour la mise en place des nouvelles modalités de financement du CPF. En clair, tant que le CPF est financé par l'Opco, la convention de formation ou le contrat de formation est toujours exigé dans le cadre du CPF.

Zoom

FOAD : un certain formalisme à respecter par l'organisme de formation

→ Selon le dispositif de formation dans lequel s'inscrit l'action de formation, l'organisme de formation est tenu (par la loi et/ou par les financeurs de la formation comme l'Opco), d'élaborer certains documents de nature à garantir la qualité des actions suivies :

- en amont, un programme de formation détaillé et une convention de formation signée avec votre employeur, précisant notamment l'intitulé, l'objectif et le contenu de l'action, les moyens prévus, la durée et la période de réalisation, les modalités de déroulement, de suivi et de sanction de l'action, le prix de l'action et les modalités de règlement ;
- des justificatifs permettant de prouver la réalité de l'action de formation et votre assiduité ;
- une attestation individuelle de fin de formation pour chaque salarié formé.

→ La FOAD n'échappe pas à ces obligations. Et compte tenu de ses particularités, certaines précisions doivent être ajoutées aux mentions habituelles lorsque la formation se déroule en tout ou partie à distance, concernant :

- la nature des activités pédagogiques et des travaux demandés au stagiaire et le temps estimé pour les réaliser ;
- les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences en FOAD ;
- les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire.

→ Si vous suivez une FOAD à titre individuel (hors financement de votre employeur et/ou de l'Opco), la convention de formation (signée entre l'organisme de formation et l'entreprise) est remplacée par un contrat de formation, conclu entre vous (personne physique) et le dispensateur de formation avant votre inscription définitive et tout règlement de frais.

→ Consultez la fiche

« Modèle de contrat de formation professionnelle (FOAD) »

Et après ?

Faire le point sur votre formation

Vous avez suivi une action de FOAD : n'en restez pas là ! C'est vrai pour toute action de formation, FOAD ou pas.

Concrètement, posez-vous les bonnes questions :

- Utilité et apports de la formation : vos objectifs sont-ils atteints ? Vos attentes satisfaites ? Quels sont selon vous les atouts de la formation ? Identifiez-vous des freins et/ou des obstacles à lever pour améliorer les prochaines actions de FOAD dans l'entreprise ?
- Préparation de la FOAD : comment avez-vous été informé et sensibilisé à l'intérêt de la formation avant de vous y engager ? Les moyens matériels (informatique, locaux) étaient-ils adaptés, suffisants ?
- Assistance et accompagnement tout au long de la formation : les moyens humains et techniques proposés étaient-ils adaptés à vos besoins spécifiques ? Avez-vous manqué de quelque chose, d'une aide particulière ?
- Suites à donner à la FOAD : souhaitez-vous poursuivre votre démarche de formation ?
- Axes possibles d'amélioration : avez-vous des suggestions à formuler à votre entreprise / à l'organisme de formation en vue d'améliorer l'efficacité de ce type de formation ?

Envisager un nouveau projet ?

Pourquoi pas ! Vous pouvez envisager une nouvelle formation, complémentaire à celle suivie ou d'une autre nature...

Et si vous optiez pour une certification ? Certifications enregistrées au RNCP ou dans le nouveau Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations (RS ou RSCH) : vous avez l'embaras du choix. Avec votre Compte Personnel de Formation (CPF), vous avez accès à un large éventail de certifications, toutes reconnues pour leur utilité sur le marché du travail. Certaines peuvent être préparées par blocs de compétences, sur des durées réduites. Les CQP de la branche sont fortement encouragés... Bref : aujourd'hui la certification professionnelle est largement accessible.

À vous de jouer : vous avez tout à y gagner !

Zoom

Le moment clé :

l'entretien professionnel

Un conseil : profitez de l'entretien professionnel pour envisager avec votre manager les suites à donner : attribution de nouvelles missions ou fonctions, complément de formation, progression salariale... Et si le prochain entretien professionnel doit avoir lieu à une échéance trop lointaine (plusieurs mois après la fin des épreuves d'évaluation), n'hésitez pas à solliciter un entretien intermédiaire.

Au cours de vos échanges, faites part des éventuelles difficultés rencontrées, des sources de satisfaction, de votre opinion sur l'organisme de formation qui vous a accueilli... Un « retour d'expérience » doublement utile :

- il vous permet de faire le point avant d'envisager une autre étape,
- l'entreprise dispose des informations nécessaires pour évaluer la démarche et préparer celle d'autres salariés.

→ Consultez le guide pratique

« L'entretien professionnel »

Plus d'infos

→ Consultez le guide pratique

« Diplôme, titre, CQP, habilitation... Comment obtenir une certification professionnelle »

Fiche ①



Les mots de la FOAD (Définitions)

Accompagnement

Appui méthodologique, pédagogique et technique mis en place à l'attention des apprenants, de façon ponctuelle ou tout au long de la formation.

En matière de FOAD, l'accompagnement vise différents objectifs :

- faciliter la mise en œuvre de la formation et l'appropriation de connaissances par les apprenants,
- procéder le cas échéant à des ajustements sur le déroulement de la formation / du parcours,
- adapter si nécessaire les méthodes de travail et/ou les contenus de la formation en fonction des besoins de l'apprenant,
- assurer le bon fonctionnement des outils de communication et de supports de formation multimédia, gérer les aspects organisationnels et logistiques de la formation (inscription, planification des sessions, validation et signature des conventions de formation...).

L'accompagnateur peut être un tuteur, un formateur, un expert de contenus ou encore un expert technique (informaticien, administrateur de plateforme, webmaster...) ou une personne chargée du suivi administratif.

Blended (ou mix) learning

En français : formation mixte ou multimodale

Formation mixte ou hybride associant et combinant des modalités d'apprentissage diversifiées, dont les principales sont :

- **le présentiel**, ou formation en face-à-face, donnée par un formateur, directement en face-à-face avec ses apprenants présents dans la même salle ;
- **le distanciel** synchrone (en temps réel, via une classe virtuelle) ou asynchrone (en différé, via un module e-learning) ;
- l'informel (accompagnement terrain, blog, communautés de pratiques, réseaux sociaux...).

Classe virtuelle

Classe en ligne menée en direct (dispositif **e-learning synchrone**) entre un formateur et des apprenants pouvant géographiquement être séparés de plusieurs kilomètres. Les apprenants peuvent échanger directement avec leur tuteur, en audio et vidéoconférence. Principaux outils utilisés : visioconférence, audioconférence, tableau blanc numérique, casque/micro, webcam.

COOC (Corporate Online Open Course)

En français :
cours en ligne
ouvert d'entreprise

Également appelés Corporate MOOC, ces cours en ligne fonctionnent sur le même modèle, à distance, que les **MOOC**. Ils sont créés par des entreprises à destination de leurs collaborateurs, mais également de candidats potentiels ou plus largement à tous les partenaires de l'entreprise (fournisseurs, clients, prospects). En somme, la version professionnelle des MOOC.

Didacticiel

Contraction de « **didactique** » et de « **logiciel** », un didacticiel est un programme informatique destiné à l'enseignement de savoirs, assisté par le biais de l'outil informatique.
Ce terme désigne également un document visant à décrire ou expliquer le fonctionnement d'un programme ou logiciel informatique : on parle également de « **tutoriel** ».

Digital learning

Ensemble des outils numériques de formation et d'accompagnement mis au service des apprenants pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs de formation plus rapidement et avec plus d'efficacité.
À ne pas confondre avec le e-learning ! Le digital learning peut être utilisé aussi bien à distance qu'en **présentiel**.
Technologies les plus fréquentes : le powerpoint, les ressources numériques telles que la video et le e-learning, le tableau blanc interactif, les espaces collaboratifs, le plan de cours numérique, les jeux numériques (ou « **serious game** »).

Distanciel (synchrone ou asynchrone)

Modalité d'apprentissage à distance. On distingue :

- le **distanciel synchrone** (en direct et en temps réel) comprenant des modalités d'échange d'informations avec les autres apprenants ou avec les tuteurs (*exemples : classe virtuelle, chat ou point téléphonique, web-conférence, visioconférence téléphone, visiophonie, audiophonie...*). L'échange permet de partager des applications et d'interagir sur celles-ci au moment où le tuteur leur donne la main sur le document partagé,
- le **distanciel asynchrone** (en différé), par l'intermédiaire d'un contenu de formation e-learning (*cours par correspondance, auto-formation en ligne, vidéocast, podcast, visioformation, exercices en ligne, activités téléchargeables...*). L'échange avec les autres apprenants ou avec les tuteurs s'effectue via des modes de communication ne nécessitant pas de connexion simultanée (forums de discussion, échange de mails...).

Durée estimée

Obligatoirement mentionnée dans le programme de FOAD et dans la convention de formation conclue avec le prestataire, la durée estimée de la formation est un élément de calcul du coût de la formation et donc de sa prise en charge. Elle est fixée par le prestataire en fonction d'un certain nombre de paramètres :

- objectif de la formation visée ;
- objectifs pédagogiques à atteindre ;
- prérequis (pédagogiques, technologiques...) ;
- conditions et environnement d'apprentissage ;
- livrables attendus ;
- modalités d'évaluation...

La durée « estimée » est une **durée moyenne théorique** : l'apprenant peut accomplir sa formation sur une durée plus longue ou plus courte.

E (pour « en ligne »)

Abréviation de « **en ligne** », ce préfixe indique qu'un dispositif en ligne est utilisé avec le terme qui suit. Exemple : une e-formation est une formation accessible par connexion à un réseau (intranet, internet).

À noter : en français « e » se prononce « i ».

E-learning

En français : e-formation

Formation à distance (ou en ligne) dont le mode d'apprentissage s'effectue non pas en face-à-face mais via les technologies de l'information (TIC) et des supports informatiques (ordinateur, tablette...).

Différents termes sont associés au e-learning :

- **Animation e-learning** : animation réalisée dans un but pédagogique utilisée le plus généralement pour illustrer un problème posé à l'apprenant ou le plonger dans la mise en situation d'un cas concret.
- **Contenu e-learning** : ensemble des médias (son, vidéo, images, illustrations...) regroupés au sein d'un scénario d'apprentissage, conçu et réalisé dans un but pédagogique de formation.
- **Logiciel ou outil e-learning** : outil informatique conçu et réalisé spécifiquement pour permettre la réalisation de contenus e-learning et de réaliser des formations interactives.
- **Module e-learning** : activité de formation permettant d'atteindre un objectif pédagogique, généralement proposée au sein d'une formation complète e-learning. D'une durée de 30 à 45 minutes, le module comporte un scénario, un storyboard et une médiatisation (plus interactif qu'un module de **rapid learning**).
- **Solution e-learning** : ensemble de moyens mis à disposition d'un formateur pour mener à bien une formation e-learning (création de contenus e-learning, organisation de classes virtuelles, mise en ligne de contenus sur une plateforme de formation...).

Film d'écran

Procédé informatique permettant d'effectuer une **capture d'écran animée** et de montrer aux apprenants, étape par étape, l'utilisation d'un logiciel.

Interactivité

Capacité pour un outil multimédia (son, image, vidéo...) à créer des **situations d'échange** avec un utilisateur (exercices...). La personne en formation a ainsi la possibilité d'intervenir au cours de son processus d'apprentissage, voire de modifier le contexte de son apprentissage.

LMS (Learning Management System)

En français : Système de gestion d'apprentissage

À ne pas confondre avec la FOAD.

Plateforme d'enseignement en ligne permettant de déposer des contenus de formation, de suivre et d'organiser le parcours pédagogique de chaque apprenant. Ce type de logiciel permet de gérer l'activité des apprenants et des formateurs, ainsi que la diffusion des contenus pédagogiques. On parle également de LCMS (Learning Content Management System ou Système de gestion de contenu d'apprentissage en français) : plus complet qu'un LMS, dont il intègre en général toutes les fonctionnalités, le logiciel permet de créer, publier et gérer un contenu d'apprentissage.

Mobile learning (ou m-learning)

Dispositif de formation à distance utilisant les supports comme le smartphone ou la tablette tactile. En somme, une adaptation du **e-learning** et du **blended learning** aux évolutions technologiques des outils de diffusion.

MOOC (Massive Open Online Course)

En français : cours en ligne ouvert et massif

Formation ouverte et à distance gratuite en télé-enseignement, en libre accès sur internet,

destinée à un grand nombre de participants (« massive »).

Répandus dans le monde universitaire depuis une dizaine d'années, les MOOC ont fait leur apparition dans le monde de la formation professionnelle continue. Aujourd'hui, de très nombreux organismes de formation, publics et privés, ont inscrit des MOOC à leur catalogue.

Caractéristiques des MOOC :

- ouverts à tous (en théorie sans pré-requis de type diplôme, compétences), les MOOC sont diffusés sur des plateformes dédiées (par exemple, la plateforme [FUN, France université numérique](http://www.fun-mooc.fr), héberge plus de 150 MOOC : www.fun-mooc.fr).
- les MOOC ont une temporalité (un début et une fin) : visant des objectifs pédagogiques, ils s'organisent autour d'un nombre prédéfini de « séances » (leur diffusion s'étale sur quelques semaines ou quelques mois).
- les MOOC combinent en général trois types de ressources : des cours / contenus en ligne (supports écrits, vidéos, sonores), des ressources d'accompagnement (FAQ, glossaire, quizz de validation des connaissances, tutoriels...) et des ressources d'animation (forum de discussion pour échanger avec les autres apprenants et le formateur, newsletter...).
- les MOOC ne sont pas simplement des ressources diffusées en ligne : ils induisent des productions à réaliser ou des devoirs à faire par les apprenants (exercices / études de cas).
- les participants aux cours (enseignants et apprenants) communiquent uniquement par Internet et en interaction : on parle de social learning et plus de e-learning.
- l'inscription aux MOOC est gratuite. Toutefois, dans les MOOC dit certifiants (délivrant une attestation de réussite / un certificat), l'accès à la certification est le plus souvent payant (mais non obligatoire).

Les MOOC se déclinent également sous d'autres formes : **COOC**, **SPOC**...

Ouverte (ou flexible)

Une formation est dite « ouverte » lorsqu'elle permet aux apprenants **des entrées et des sorties** permanentes, la seule condition d'accès étant technique.

Plateforme de formation

Logiciel installé sur un serveur informatique : il se présente sous la forme d'un **site web** auquel l'utilisateur peut se connecter et accéder notamment aux différentes formations prévues par le formateur. Côté formateur, la plateforme de formation permet de nombreuses actions, par exemple, effectuer simplement le suivi détaillé de la formation.

Présentiel (formation présentielle)

Cours (ou stage, atelier, séminaire, conférence) donné par un formateur, directement en **face-à-face** avec ses apprenants physiquement présents au même endroit.

Rapid learning

En français :
formation rapide

Modalité de formation permettant de produire une ressource dite rapide, en termes d'apprentissage ou de conception. Le plus souvent sous forme de powerpoint commenté, un module de « rapid learning » dure **environ 15 minutes**.

Serious game

En français :
jeu sérieux

Jeu vidéo à but non divertissant, permettant la diffusion d'un message pédagogique, marketing, informatif, etc., dont l'objectif est d'apprendre de façon ludique.

SPOC (Small private Online Course)

En français :
cours en ligne
à l'accès réservé

Cours en ligne fonctionnant sur le même modèle, à distance, que les **MOOC**. Toutefois, comme leur nom l'indique (« private »), ils ne sont pas ouverts à tous mais réservés à un nombre restreint de participants, préalablement sélectionnés. Autre caractéristique de cette nouvelle génération de MOOC : les SPOC peuvent être sanctionnés par un diplôme.

Stage

Système de formation **traditionnel** qui implique un groupe d'apprenants, dans une unité de lieu et de temps.

TIC (Technologies de l'information et de la communication)

Ensemble des **technologies numériques** : ordinateurs, tablettes, logiciels, réseaux électroniques, multimédia, « clouds »...

Fiche ②



FOAD : clés de la réussite

Avant de vous lancer dans une formation ouverte et/ou à distance, posez-vous les bonnes questions et assurez-vous qu'elle est bien adaptée à vos besoins – votre niveau de formation (qualification, diplôme), votre maîtrise et votre goût pour les nouvelles technologies, vos contraintes personnelles et professionnelles... mais aussi à vos objectifs. Focus sur des points de vigilance à observer pour mettre toutes les chances de votre côté.

Points de vigilance

Choisir un parcours de formation sur mesure, adapté à votre situation et à vos objectifs, à ajuster si nécessaire, avec l'organisme de formation, en fonction de vos objectifs et de vos besoins spécifiques

Se poser les bonnes questions

À qui s'adresse cette formation ? Quels sont les métiers / fonctions concerné(e)s ? S'agit-il d'une formation « tous publics » ? Un niveau minimum est-il exigé pour la suivre ? Une durée d'activité professionnelle est-elle nécessaire ? Autrement dit, exige-t-elle des pré-requis ?

Cette formation répond-elle à mes objectifs ? S'inscrit-elle dans mon projet professionnel ? Est-elle en cohérence avec les attentes du marché du travail ? Est-elle reconnue par les employeurs ?

Les contenus / thèmes de la formation répondent-ils à mes besoins ? Peuvent-ils être ajustés si nécessaire ? Y a-t-il des apports théoriques, pratiques, méthodologiques : lesquels ? Quels sont les travaux que je devrai réaliser ?

La formation est-elle sanctionnée par un certificat, une habilitation, un titre, un diplôme ? Ou simplement par une attestation individuelle de formation ?

Quelle est la durée estimée de la formation (ou de la partie de la formation) se déroulant à distance ? À quelle(s) date(s) ou période se réalise-t-elle ? Quels sont les horaires de la formation ? Le calendrier et le rythme de la formation me conviennent-ils ? S'agit-il d'une formation à temps complet ou partiel ? Devrais-je travailler le soir et le week-end ?

Comment la formation est-elle organisée (en totalité à distance, avec ou sans regroupements, en partie à distance et en partie en présentiel...) ? Quelle est la taille du groupe (nombre de stagiaires prévu) ?

Quels sont les moyens techniques et matériels proposés ? L'organisme met-il à ma disposition un espace dédié avec du matériel informatique et un accès à internet ? Mon employeur a-t-il prévu un lieu pour que je puisse m'isoler, en dehors de mon espace de travail, pendant les séquences de formation à distance ?

Comment les apprentissages vont-ils m'être transmis (exposés, cas pratiques, mises en situation...) ? À quel moment (jours, horaires...) les formateurs et encadrants peuvent-ils être contactés ?

Comment accéderai-je au contenu et aux ressources nécessaires à la formation (supports de formation / contenus en ligne) : par courrier ou mail, via une plateforme dédiée, faut-il un système d'exploitation / des logiciels particuliers ?

Points de vigilance**Se poser les bonnes questions**

Être autonome et capable de se former sans la présence physique continue d'un formateur, de se fixer un cadre de travail, de suivre un planning, des étapes... pour aller au bout de la formation

Les délais indiqués pour bénéficier d'une assistance / aide (technique et pédagogique) des formateurs et encadrants sont-ils adaptés à mes besoins ?

Quels sont les outils de suivi / traçabilité de la formation (outils en ligne, carnet de suivi...) ?

Comment est organisé le suivi de la formation (compte-rendu, bilans intermédiaires...) ?

Des évaluations en cours de formation sont-elles prévues (ou l'évaluation intervient-elle seulement à l'issue de la formation) ?

Être à l'aise avec un ordinateur / l'informatique

Les modalités techniques d'assistance / d'interaction proposées dans le cadre de la formation (tutorat à distance, forum de discussion, messagerie, visioconférence...) me paraissent-elles suffisantes ?

Ai-je besoin de me former ou de me remettre à niveau en informatique avant de démarrer cette formation à distance afin d'être plus à l'aise ?

Si oui, comment faire ? Où m'adresser ? L'organisme de formation propose-t-il cette remise à niveau ?

→ Bon à savoir !

On peut suivre une FOAD sans être forcément informaticien ! Afin de renforcer vos connaissances et compétences en informatique, et de vous rassurer en amont de la FOAD, vous pouvez vous inscrire à un cours d'informatique gratuit, en choisissant parmi l'offre existante sur internet.

Quelques pistes : <https://cours-informatique-gratuit.fr/>

→ Un conseil : n'hésitez pas à solliciter votre entourage (enfants, amis...) pour vous entraîner et/ou obtenir des conseils, trucs et astuces.

Fiche ③



Modèle de contrat de formation (FOAD)

Si vous suivez une FOAD à titre individuel (hors financement de votre employeur et/ou de l'Opco), l'organisme de formation doit conclure avec vous un contrat de formation, avant votre inscription définitive et tout règlement de frais (contrat imprimé sur papier à en-tête de l'organisme de formation).

→ Voir page suivante pour le modèle

Modèle de contrat de formation (FOAD)

Contrat de formation

Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail

ENTRE

L'organisme de formation [Raison sociale et adresse]: ...
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro: ...
auprès de la préfecture de région de: ...
Représenté par [Nom et prénom, qualité du représentant]: ...

Et

[Bénéficiaire, Nom et prénom, Profession]
[Adresse]
Ci-après désigné « le stagiaire »

Il est conclu le contrat de formation suivant :

Article 1^{er}: Objet du contrat

En exécution du présent contrat, le prestataire s'engage à organiser les actions de formation détaillées ci-après, dans les conditions fixées par le présent contrat.

Article 2 : Objectif et nature de l'action de formation

– Intitulé de l'action: ...
– Objectif: ...
– L'action de formation réalisée dans le cadre de la présente convention doit être organisée sous la forme d'un parcours pédagogique permettant l'atteinte de l'objectif professionnel décrit ci-dessus.

À noter : ce parcours peut comprendre un positionnement, des séquences de formation, de l'évaluation...

Les actions de formation peuvent être réalisées en tout ou partie en présentiel, à distance, et/ou en situation de travail (AFEST).

Description du parcours pédagogique permettant d'atteindre cet objectif : ...

– Pré-requis nécessaires pour suivre l'action : ...

Article 3 : Moyens prévus, modalités de déroulement, de suivi et de sanction de l'action

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe de la présente convention.

– Volume et caractéristique de l'effectif formé : ... personnes (préciser les métiers / qualifications)

– Modalités d'organisation du parcours pédagogique : ...

– Ressources pédagogiques et moyens techniques : ...

– Moyens humains (profil des formateurs et intervenants) : ...

– Moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance (pédagogique et technique)

mis à disposition du salarié : ...

- compétences et qualifications des personnes qui l'assistent pendant sa formation : ...
- modalités techniques de cette assistance (messagerie, intranet, forum de discussion...) : ...
- périodes et lieux lui permettant d'échanger avec les personnes en charge de son accompagnement ou les moyens à sa disposition pour les contacter : ...
- délais dans lesquels ces personnes doivent intervenir (lorsque l'aide n'est pas immédiate) : ...

– Modalités de déroulement et de suivi de l'exécution de l'action : ...

– Modalités de sanction de l'action : ...

– Modalités de suivi et d'évaluation de l'action : ...

Modèle de contrat de formation (FOAD), suite

Article 4 : Durée et période de réalisation

- Durée estimée de la formation : ...
- Dates : du ... / ... / ... au ... / ... / ...

Article 5 : Délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat, **le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter**. Il doit informer l'organisme de formation de cette décision par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant la fin de ce délai de rétractation.

Article 6 : Prix et modalités de règlement

Le prix de l'action de formation s'élève à ... € TTC (dont TVA 20%).

À l'issue du délai de rétractation prévu à l'article 5, un acompte de x% (Taux à préciser. Attention: le montant de l'acompte ne doit pas excéder 30% du prix indiqué ci-dessus) est versé par le stagiaire. Le solde donne lieu à un échelonnement des paiements au fur et à mesure de la réalisation de l'action de formation selon l'échéancier suivant :

... € TTC (dont TVA 20%), le ...

... € TTC (dont TVA 20%), le ...

Le paiement de la formation s'effectue selon l'une de modalités suivantes :

- chèque libellé à l'ordre de ...
- virement (coordonnées bancaires : ...)

Article 7 : Interruption de stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou d'inexécution de l'action de formation du fait du stagiaire (hors cas de force majeure), les parties s'entendent sur :

- le paiement du coût de la formation au prorata *temporis* de la réalisation de l'action (correspondant au temps de présence du stagiaire),
- une indemnisation de l'organisme de formation pour la part non réalisée du fait du stagiaire (facultatif),
- une indemnisation du stagiaire en cas de défaillance de l'organisme de formation (facultatif).

Article 8 – Règlement des litiges

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à ...

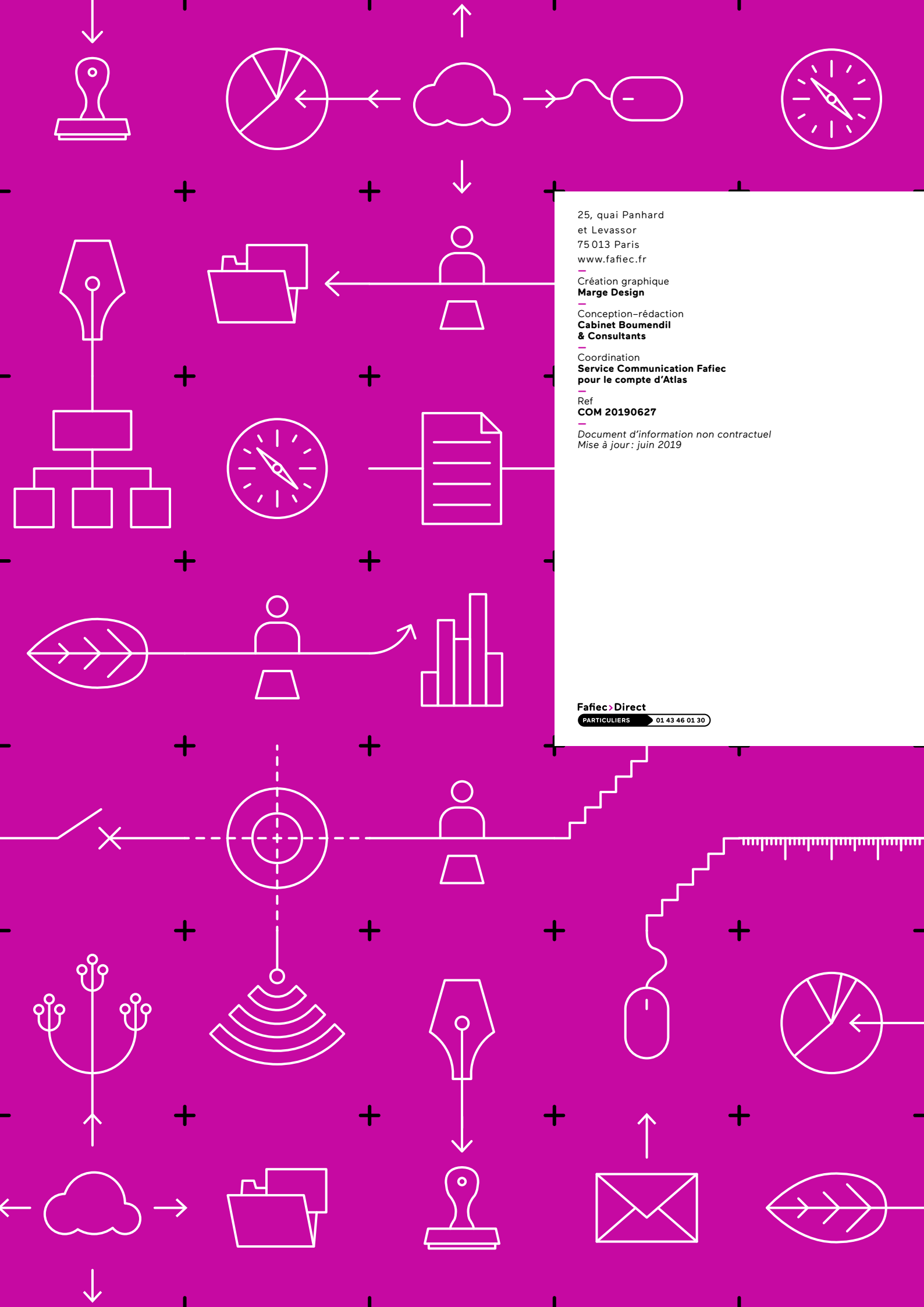
Le ...

Pour le stagiaire

[Signature, nom/prénom du stagiaire]

Pour le prestataire

[Signature, nom et qualité du représentant]



25, quai Panhard
et Levassor
75 013 Paris
www.fafiec.fr

Création graphique
Marge Design

Conception-rédaction
**Cabinet Boumendil
& Consultants**

Coordination
**Service Communication Fafiec
pour le compte d'Atlas**

Ref
COM 20190627

*Document d'information non contractuel
Mise à jour: juin 2019*

Fafiec Direct

PARTICULIERS 01 43 46 01 30